

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'Aviation civile

Sainte Marie, le

11 AOÛT 2017

Direction de la sécurité de l'Aviation civile

Monsieur le Directeur de la société  
Corail Hélicoptères  
Aérodrome de Pierrefonds  
97450 Saint-Pierre

Direction de la sécurité de l'Aviation civile océan Indien

Division régulation et développement durable

Nos réf. : n° 0549 /2017

Vos réf. :

Affaire suivie par : Annie Folio  
annie.folio@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 02 62 72 87 34 - Fax : 02 62 72 87 13

**Objet** : Suivi de l'avis de l'EIE - remarques préliminaires DSAC OI/RDD

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier en date du 19 janvier 2017 apportant des compléments de réponses à votre étude d'impact environnemental suite aux recommandations émises par l'Autorité environnementale (Ae) du CGEDD, je vous prie de trouver en pièce jointe les premières observations et demandes d'informations complémentaires de la division régulation économique et développement durable de la DSAC OI concernant le projet d'hélistation de l'Ermitage.

Je vous remercie de bien vouloir nous transmettre les éléments dans les meilleurs délais afin que nous puissions poursuivre notre analyse et finaliser ce dossier en collaboration avec la Direction du transport aérien.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.



Lionel Montocchio  
Directeur

PJ : 1 tableau  
Copie à : ANA, DTA/SDD, DTA/SDA

**PROJET HELISTATION DE L'ERMITAGE (CORAIL HELICOPTERES)**

N° Reco	Sujet	Avis de l'AE ou du PNR	Action CH
2.2.1	Etat initial a) milieu humain	L'AE recommande de procéder à une analyse des mouvements d'hélicoptères et de leur évolution probable	Fournir le nombre de mouvements et les prévisions de trafic à court et moyen terme
2.4.2.1	Impacts du projet a) Milieu humain	L'AE recommande de quantifier par des mesures ou des modèles les émissions de polluants atmosphériques par l'hélistation. L'AE recommande de procéder à une analyse objectivée du retour d'expérience du ressenti des populations des cirques vis-à-vis des nuisances liées aux survols et aux reprises de touristes par les hélicoptères.	Transmettre la mise à jour de l'EIE sur ce point Fournir un tableau de suivi des plaintes bruit sur l'île (en particulier survol des cirques)
2.4.2.2	b) effet de serre et consommation d'énergie	L'AE considère qu'il serait intéressant, pour la complète information du public, de rapporter ces émissions de gaz à effet de serre au nombre de personnes transportées (20 000 touristes par an) et à la distance parcourue et de les mettre en perspective d'autres activités touristiques.	A compléter
2.4.2.3	c) milieux naturels	L'AE invite le maître d'ouvrage à réévaluer le niveau d'impact sur les milieux naturels	A compléter
2.4.2.4	d) pollution des eaux	Pour L'AE, le devenir des polluants, qu'il s'agisse du lagon ou des eaux souterraines mériterait une analyse plus approfondie tenant compte notamment du fonctionnement et du bon entretien du séparateur d'hydrocarbures	En complément de l'analyse CO <sub>2</sub> , compléter l'analyse concernant les polluants des eaux
2.5	Mesures d'évitement, de réduction et de compensation de ses impacts	L'AE recommande au maître d'ouvrage de s'engager à mettre en application les recommandations du bureau d'études concernant le fonctionnement du système de drainage des eaux de pluie de la plateforme L'AE recommande de prendre des mesures de réduction de la dissémination des espèces végétales exotiques envahissantes.	Décrire les mesures mises en œuvre pour l'application des recommandations faites par le bureau d'étude Transmettre la partie de l'EIE modifiée sur ce point avant lancement de l'enquête publique
2.7	Résumé technique	L'AE recommande de prendre en compte dans le résumé non technique les conséquences des recommandations du présent avis	Transmettre le résumé non technique mis à jour